



**Équipe des chefs de file de l'Acadie des terres et des forêts
Nord-Ouest, NB – Témiscouata, QC – Nord du comté d'Aroostook, ME**

Mise en contexte

Au cours des cinq dernières années, le Comité organisateur du Congrès mondial acadien a réussi à mettre en place une structure unique pour organiser la présentation du plus grand événement à se tenir dans les régions du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, du Témiscouata au Québec et du nord du comté d'Aroostook au Maine. Penser réunir des gens des trois territoires pour organiser un tel événement était visionnaire, mais la réussite est la preuve que l'Acadie n'a pas de frontières et que la volonté indéniable des gens d'ici de se retrouver et de travailler ensemble dans un objectif commun aura été plus forte que toutes les frontières naturelles, administratives, linguistiques, juridiques et historiques qui ont marqué notre identité au fil des ans.

Depuis deux ans, un important volet économique du CMA 2014 s'est doté d'un plan de travail ambitieux, épaulé d'une centaine de partenaires et de gens d'affaires et appuyé d'un soutien financier de plusieurs intervenants et instances gouvernementales. Des consultations, des groupes témoins et des réunions publiques ont été organisés, des outils pour la région ont été développés, des projets porteurs ont été initiés, mais surtout, des liens d'affaires et les échanges se sont multipliés.

Une Équipe de chefs de file (ÉCF), composée d'un groupe de personnes, a été mise en place en mars 2014 pour poursuivre le travail après le CMA en matière de développement économique¹. Composée majoritairement de personnes d'affaires des trois territoires, des représentants des municipalités, des jeunes, des secteurs économiques et d'éducation, des organismes de développement économique et des communautés autochtones de l'ensemble de l'Acadie des terres et forêts, ce groupe de chefs de file collabore

¹ La définition du développement économique adoptée par l'ÉCF est celle du développement économique communautaire dans une perspective de développement durable. C'est-à-dire que l'approche tient compte non seulement d'enjeux économiques mais aussi d'enjeux sociaux et environnementaux dans le but d'une amélioration constante de la qualité de la vie au sens large.

afin d'identifier et de réaliser des projets porteurs à court, moyen et long terme et de consolider la collaboration sur le territoire. Pour ce groupe, la tenue du CMA 2014 n'était pas une fin, mais un coup d'envoi pour consolider et réaliser leur vision du développement de l'Acadie des terres et forêts.

Ce document constitue le plan stratégique de l'Équipe des chefs de file de l'Acadie des terres et des forêts pour la période s'étalant de 2015 à 2018. Ce plan découle des constats d'un exercice d'analyse de ViTAL Economy, du plan d'action initial de l'Équipe des chefs de file, des recommandations du Sommet Économique du CMA 2014 et des résultats d'un questionnaire complété par les membres de l'Équipe des chefs de file en novembre 2014.

Contexte économique

L'état des lieux produit par ViTAL Economy a démontré que la région de l'Acadie des terres et forêts rencontre plusieurs défis toutefois plusieurs occasions se présentent à elle. Cette section résume ces défis et ces occasions :

Défis

- Peu ou pas de sentiment d'appartenance régional
- Pas de véritable sentiment d'urgence dans la région
- La langue est une barrière significative aux échanges
- Manque de chefs de file possédant une vision régionale
- Fuite des cerveaux importante
- Diminution de l'entrepreneuriat à travers la région
- Pénurie de compétences et de savoir
- Fragmentation du tourisme entre les territoires
- Frontières internationales (géographiques et politiques) limitent la mobilité et les échanges
- Grandes différences entre les structures politiques et les réglementations économiques
- Absence d'une vision économique régionale commune
- Absence d'une vision en matière de gestion forestière pour les terres de la couronne et publiques du NB et du QC

Occasions

- Établir un sentiment d'urgence indéniable
- Bâtir le futur de la région de l'Acadie des terres et forêts en misant sur :
 - la mise en valeur des ressources naturelles
 - l'énergie alternative et renouvelable
 - la Recherche et le Développement (R&D) dans les entreprises
 - le développement de produits et services créatifs et spécialisés
 - la combinaison des aspects spécifiques culturels et naturels grâce au tourisme multidimensionnel
 - la collaboration avec les membres des Premières nations sur des projets d'intérêt commun
 - le lien entre le milieu et la culture pour proposer un terrain commun pour créer plus d'interactions entre les territoires

Modèle d'intervention

Vision

Suite au consensus de la rencontre du 21 janvier 2014, la phrase qui résume le mieux la vision commune est : « Nous pouvons réussir ici ». Cette vision se traduit par la volonté de l'Acadie des terres et forêts à être :

- une région dynamique et prospère où il fait bon vivre, travailler et s'amuser ;
- un endroit où on est visionnaires et audacieux, on embrasse et on tire parti de notre région, de son riche patrimoine et de ses atouts uniques, attire et retient les talents ;
- la porte d'entrée de l'Atlantique ;
- une région reconnue et valorisée pour ses ressources naturelles, son réseau routier et ses infrastructures logistiques de premier ordre ;
- un nouvel incubateur international transfrontalier ;
- un modèle d'épanouissement économique pour une région sans frontières qui, au-delà des frontières politiques, génère de la prospérité économique pour tous ;
- une région économique multiculturelle, transfrontalière qui prospère économiquement tout en améliorant la qualité de vie.

Mandat

L'Équipe des chefs de file de l'Acadie des terres et forêts réfléchit et agit sur les enjeux économiques de la région. Il stimule et facilite la collaboration régionale par la mobilisation des acteurs afin de tirer parti des atouts de l'ensemble de la région et de relever les défis communs. Il met en œuvre un plan stratégique qui mise sur des priorités d'action et des résultats concrets mesurables dans le but d'assurer le développement économique de la région.

Principes directeurs

À la clôture du Sommet économique du CMA 2014, l'ÉCF a présenté une déclaration. Ces derniers se sont engagés solennellement à :

- ***maintenir actifs et durables l'impulsion et le legs générés par le Congrès mondial acadien 2014*** en matière de partenariat communautaire pour le développement économique de l'Acadie des terres et forêts;
- ***établir une démarche efficace et efficiente de coopération transfrontalière***, en matière de développement économique, entre les communautés de l'ensemble de l'Acadie des terres et forêts;
- ***permettre au secteur privé de jouer un rôle de premier plan*** dans l'élaboration et la réalisation des initiatives transfrontalières issues de cette démarche ;
- ***élargir et multiplier graduellement le nombre et la variété des acteurs économiques, sociaux et culturels*** susceptibles de contribuer positivement à cette démarche, sur la base des réussites obtenue durant sa mise en œuvre;
- ***s'assurer que la démarche proposée réponde aux besoins et aux aspirations des communautés*** de l'ensemble de l'Acadie des terres et forêts;
- ***rendre compte au public et aux bailleurs de fonds*** éventuels, sur une base régulière, des avancées obtenues dans le cadre de cette démarche.

Dans la mise en œuvre de ce plan stratégique, cet engagement servira de principes directeurs qui guideront les membres de l'ÉCF

Composition

L'Équipe de chefs de file est composée d'un groupe de personnes comprenant majoritairement des gens d'affaires des trois territoires, de représentants de regroupements municipaux, des jeunes, et d'intervenants du secteur économique et du secteur de l'éducation, des organismes de développement économique et des communautés autochtones de l'Acadie des terres et forêts.

Mode de fonctionnement

Conseil d'administration

Le CA est composé d'un total de dix personnes, soit la présidence, trois représentants du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, trois représentants du Témiscouata au Québec et trois représentants du nord du comté d'Aroostook au Maine. Ceux-ci sont nommés par les membres de l'ÉCF et sont responsables de la gouvernance de l'organisme dans le respect de ses règlements administratifs.

Groupes de travail

La mise en œuvre des actions qui découlent du plan stratégique sera effectuée par des groupes de travail qui incluent, à la fois, des membres de l'ÉCF et d'autres acteurs du terrain. Dans le cadre du plan stratégique adopté par l'ÉCF, chaque groupe sera responsable d'identifier et de prioriser les activités et les moyens permettant l'atteinte des résultats. L'ÉCF appuiera dans la mesure du possible, les groupes de travail.

Coordination

Afin d'assurer une permanence, une personne ressource sera affectée au soutien et à la coordination. Celle-ci sera responsable:

- D'appuyer l'ÉCF dans tous leurs efforts visant à la mise en place d'un réseau des gens d'affaires et des communautés dans la région ;
- De favoriser et coordonner le développement d'initiatives à caractère économique tel que proposé par l'ÉCF dans son plan d'action ;
- D'agir comme appui administratif et assistance technique pour le l'ÉCF ;
- D'appuyer l'ÉCF dans la mise en œuvre du présent plan stratégique.

Axes d'intervention

- Axe 1 : Planification, démarchage et soutien organisationnel
- Axe 2 : Développement économique et entrepreneuriat
- Axe 3 : Accès à l'information et aux outils de communication
- Axe 4 : Capital humain et mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre
- Axe 5 : Vie et échanges transfrontaliers
- Axe 6 : Tourisme, culture et qualité du milieu de vie

Résultats anticipés

Les résultats anticipés par la mise en œuvre de ce plan stratégique démontrent les relations entre les résultats à long terme dans un horizon de 5 à 8 ans (ultimes), les résultats à moyen terme dans un horizon de 3 à 5 ans (intermédiaires) et les résultats à court terme dans un horizon de 1 à 3 ans (immédiats). Notons que même si ce plan stratégique s'inscrit dans un échéancier à très court terme, les actions qui en découlent doivent s'inscrire dans un horizon à plus long terme.

Le **résultat ultime (à long terme – 5 à 8 ans)** de la mise en œuvre de ce plan stratégique est :

L'économie de la région de l'Acadie des terres et forêts est en croissance.

Les **résultats intermédiaires (à moyen terme 3 à 5 ans)** de la mise en œuvre de ce plan stratégique sont :

Axe 1 : Planification, démarchage et soutien organisationnel

À l'issue du CMA 2014, un regroupement de chefs de file économique et communautaire de l'Acadie des terres et forêts est mis en place afin de poursuivre à long terme la concertation et les actions principalement en matière de développement économique et de développement communautaire dans la région. L'Équipe des chefs de file se dote d'un plan stratégique et en assure la mise en œuvre.

Axe 2 : Développement économique et entrepreneuriat

Les intervenants du développement économique de l'Acadie des terres et forêts travaillent en collaboration sur les enjeux économiques communs à toute la région et la relève entrepreneuriale est à la hausse.

Axe 3 : Accès à l'information et aux outils de communication

L'Acadie des terres et forêts est dotée de moyens d'information et de communication régional et la région est reconnue pour son dynamisme économique.

Axe 4 : Capital humain et mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre

La population de l'Acadie des terres et forêts a accès à des emplois dans la région, les entreprises bénéficient de la main-d'œuvre nécessaire pour répondre à leurs besoins.

Axe 5 : Vie et échanges transfrontaliers

La population de l'Acadie des terres et forêts développe un sentiment d'appartenance régionale et développe le réflexe régional afin de tirer parti des occasions, produits et services disponibles sur tout le territoire.

Axe 6 : Tourisme, culture et qualité du milieu de vie

La région de l'Acadie des terres et forêts est une destination touristique, culturelle, et d'établissement reconnue pour ses attraits et sa qualité de vie aussi bien par la population locale que par les gens de l'extérieur de la région.

Les **résultats immédiats (à court terme 1 à 3 ans)** de la mise en œuvre de ce plan stratégique sont :

Axe 1 : Planification, démarchage et soutien organisationnel

1. L'Équipe des chefs de file poursuit son implication et ses actions en matière de développement économique après le CMA 2014 et assure la mise en œuvre de son plan stratégique et de son plan d'action.

1.1 : L'Équipe des chefs de file est un organisme à part entière qui met en œuvre son plan stratégique et son plan d'action et obtient des résultats concrets et mesurables.

Axe 2 : Développement économique et entrepreneuriat

Les intervenants du développement économique de l'Acadie des terres et forêts travaillent en collaboration sur les enjeux économiques communs à toute la région et la relève entrepreneuriale est à la hausse.

2.1 : Le profil économique et le répertoire des entreprises de l'Acadie des terres et forêts sont développés, actualisés et mis en valeur dans le but d'obtenir une cartographie des atouts de l'Acadie des terres et forêts.

2.2 Les entreprises des principaux secteurs économiques (ex : manufacturier et forestier) sont réseautées.

2.3 : Les campagnes de sensibilisation à l'achat local transfrontalier existantes dans l'Acadie des terres et forêts sont mises en commun et renforcées.

2.4 : La faisabilité de l'établissement et la valorisation de l'Acadie des terres et forêts comme espace économique « d'Exception » sont effectuées.

2.5 : Des solutions de transport plus efficaces pour l'Acadie des terres et forêts sont explorées.

2.6 : La création d'entreprises est à la hausse et les entreprises à la recherche de relève trouvent preneurs.

Axe 3 : Accès à l'information et aux outils de communication

La région de l'Acadie des terres et forêts est dotée de moyens d'information et de communication régionale et forêts est reconnue pour son dynamisme économique.

3.1 : Une plateforme collaborative virtuelle permettant l'échange d'information entre les acteurs impliqués dans le groupe des chefs de file et les sous-groupes et le public est développée.

3.2 : Les histoires à succès de l'Acadie des terres et forêts sont mises en valeur.

Axe 4 : Capital humain et mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre

La population de l'Acadie des terres et forêts a accès à des emplois dans la région, les entreprises bénéficient de la main-d'œuvre nécessaire pour répondre à leurs besoins.

4.1 : La population de l'Acadie des terres et forêts a davantage accès à la formation nécessaire pour occuper les emplois disponibles dans la région.

4.2 : Les employeurs ont davantage accès à la main-d'œuvre nécessaire.

4.3 : Les compétences linguistiques (en anglais et en français) de la population de l'Acadie des terres et forêts sont renforcées.

Axe 5 : Vie et échanges transfrontaliers

La population de l'Acadie des terres et forêts développe un sentiment d'appartenance régionale et développe le réflexe régional afin de tirer parti des occasions, produits et services disponibles sur tout le territoire.

5.1 : Augmentation du nombre de personnes de l'Acadie des terres et forêts possédant un passeport.

5.2 : Augmentation du nombre d'activités à caractère régional.

Axe 6 : Tourisme, culture et qualité du milieu de vie

La région de l'Acadie des terres et forêts est une destination touristique, culturelle, et d'établissement reconnu pour ses attraits et sa qualité de vie aussi bien par la population locale que par les gens de l'extérieur de la région.

6.1 : La région bénéficie de circuits et de produits touristiques de qualité qui mettent en valeur le caractère unique de l'Acadie des terres et forêts.

6.2 : Les circuits touristiques de l'Acadie des terres et forêts sont connectés aux autres circuits touristiques et réseaux francophones de l'extérieur de la région.

6.3 : Les milieux culturels et artistiques de l'Acadie des terres et forêts sont mis en contact.

Mise en œuvre

Le Comité exécutif sera chargé de veiller à la bonne mise en œuvre de ce plan stratégique. L'Équipe des chefs de file veillera à coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions qui découlent du plan d'action. Les membres de l'Équipe des chefs de file, par le biais de leurs sous-groupes de travail, seront responsables de l'identification, la mise en œuvre et le suivi des activités sous leur responsabilité.

Ce plan stratégique devrait être révisé sur une base annuelle ou bisannuelle par l'Équipe des chefs de file. Le plan d'action, quant à lui, devrait être mis à jour sur une base régulière par le Conseil d'administration.